

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le 6^{ème} Lumbres Historic Auto organisé par l'Association « Atipic Car's Passion » qui doit avoir lieu le **DIMANCHE 07 JUILLET 2024**, Base de Loisirs, Salle Michel Berger,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Salvador Allendé et rue des Ecoles du **Samedi 06 Juillet 2024 à 00h00 au Dimanche 07 Juillet 2024 à 22h00**.

Article 2 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 3 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président de l'Association « Atipic Car's Passion »,
- Monsieur le Président de l'Association « l'Amicale Laïque »,
- Monsieur le Président de l'Association « La Société Colombophile »,
- Monsieur le Président de l'Association « La Société de Chasse »,
- Monsieur le Président de l'Association « La Boule Lumbroise »,
- Monsieur le Président de l'Association « Comité des Fêtes »,
- Monsieur le Président de l'Association « La Truite Lumbroise »,
- Monsieur le Président de l'Association « Les Archers du Marais »,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 20 Juin 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **20 JUIN 2024**

